



Modèle type destiné à servir de base aux Parties contractantes pour établir leur rapport périodique conformément aux décisions VII/4 de la Conférence alpine ainsi que XI/5 de la VIII^e Conférence alpine visant à vérifier les activités, les bonnes pratiques et les initiatives qui ont été mises en œuvre dans le cadre de la déclaration « Population et culture »

Sommaire

SECTION I.....	3
ADOPTION ET MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE » DE LA CONVENTION ALPINE.....	3
PRÉFACE.....	3
CARACTÈRE JURIDIQUE ET PARTICULARITÉ DE LA DÉCLARATION	4
ACTIVITÉS COMMUNES DES PARTIES CONTRACTANTES VISANT À PROMOUVOIR LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE ».....	5
SECTION II.....	8
QUESTIONNAIRE.....	8
Comment remplir ce questionnaire	8
Données concernant la provenance et l'établissement du rapport.....	9
1^{ERE} PARTIE : PARTIE GENERALE	10
Questions complémentaires	10
2^E PARTIE : PARTIE SPECIFIQUE DEDIEE AUX OBJECTIFS DE LA DECLARATION « POPULATION ET CULTURE » DE LA IX^E CONFERENCE ALPINE (DECLARATION DU 9.11.2006).....	11
I. Conscience communautaire et coopération.....	11
II. Diversité culturelle	16
III. Espace, qualité de vie et égalité des chances.....	22
IV. Espace économique.....	28
V. Rôle des villes et des territoires ruraux	32

SECTION I

ADOPTION ET MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE » DE LA CONVENTION ALPINE

PRÉFACE

Le but général de la Convention alpine est d'assurer la poursuite d'une politique globale visant le maintien, la protection et le développement durable des Alpes, en prenant en considération de façon équitable les intérêts de tous les États alpins, de leurs régions alpines ainsi que de la Communauté économique européenne tout en utilisant avec discernement les ressources et en les exploitant de façon durable et de plus, de fixer les bases d'une coopération transfrontalière entre les pays de l'arc alpin.

En vue d'atteindre l'objectif visé, conformément à **l'article 2 de la Convention**, les Parties contractantes prendront des mesures appropriées dans au moins douze des domaines particuliers parmi lesquels celui de la **Population et de la culture** figure en tête, « *en vue d'assurer le respect, le maintien et la promotion de l'identité culturelle et sociale de la population qui y habite et la garantie de ses ressources fondamentales, notamment de l'habitat et du développement économique respectant l'environnement ainsi que l'encouragement de la compréhension mutuelle et des relations de collaboration entre la population des Alpes et des régions extra-alpines* ». (article 2, alinéa 2, lettre a).

La **VIII^e Conférence alpine** (Garmisch-Partenkirchen, 16 novembre 2004), qui a accordé une grande importance au thème « Population et de la culture » dans le contexte du développement durable de l'arc alpin et notamment **fixé et décidé** :

- qu'une déclaration politique serait élaborée à ce sujet ;
- que cette déclaration serait soumise à une vérification conformément à la décision VII/4 de la Conférence alpine et assujettie au *mécanisme de vérification* correspondant y compris ses procédures,
- que 4 ans après l'adoption de la déclaration, à la lumière des expériences acquises dans la mise en œuvre de celle-ci, il serait examiné s'il convient d'élaborer un protocole dans le domaine « Population et culture » (décision VIII/11 de la Conférence alpine).

La déclaration « Population et culture » préparée par un groupe de travail spécial **a été adoptée par la IX^e Conférence alpine** (Alpbach, 9 novembre 2006).

Dans le cadre de l'adoption de cette déclaration, la Conférence a qualifié cet instrument de « première contribution importante à la mise en œuvre des objectifs de durabilité sociale et culturelle de la Convention alpine » et s'est engagée entre autres à « soutenir les initiatives utiles pour que la population, les organisations non gouvernementales, les communes et les régions puissent participer activement à la mise en œuvre de la Convention alpine » (décision IX/11 de la Conférence alpine).

Dans ce contexte, la Conférence alpine a estimé judicieux d'adopter une déclaration concernant « la Population et la culture » et décidé de la réexaminer 4 ans après son adoption afin de décider, s'il y

avait lieu d'élaborer un protocole d'application relatif à ce domaine. Il reviendra donc à la XI^e Conférence alpine de prendre une décision quant à l'élaboration ou non d'un protocole « Population et culture ».

Dans ce but et compte tenu de l'hétérogénéité et de la structure particulière de la nature et la forme des protocoles d'application de la Convention, le Comité de vérification a décidé, lors de la réunion des 28 et 29 avril 2008 à Paris, d'élaborer un **modèle type** faisant office d'instrument de vérification ad hoc en vue de la mise en œuvre de la déclaration « Population et culture ».

CARACTÈRE JURIDIQUE ET PARTICULARITÉ DE LA DÉCLARATION

La déclaration « Population et culture » entre dans la catégorie appelée *soft law* (normes douces), comme les déclarations fondamentales, les rapports finaux de nombreuses conférences internationales et beaucoup d'autres documents de ce type.

On rencontre des documents de ce type généralement dans les domaines semi juridiques. Ils concernent, surtout au niveau international, des déclarations d'intention de nature politico-économique et, bien qu'ils régissent une partie considérable des relations entre les États, ne possèdent pas de caractère obligatoire.

Les caractéristiques principales des documents entrant dans la catégorie *soft law* sont

- l'absence d'obligations juridiques incombant aux Parties contractantes ;
- l'exclusion de toute responsabilité de la part des États qui pourraient enfreindre aux dispositions stipulées dans ces documents ;
- l'exclusion de la possibilité de revendiquer la mise en œuvre, l'implémentation ou, d'une manière générale, le respect de la Convention en faisant intervenir une juridiction internationale (ce qui ne signifie pas qu'il n'en sera pas tenu compte indirectement dans le cadre d'une procédure judiciaire) ;
- l'absence d'une loi de ratification dans les pays concernés ;
- l'absence de transcription dans les législations nationales des pays adhérant à ce document.

En absence de validité de caractère directement obligatoire de cette déclaration, le respect des règles « douces » qu'elle contient et la vérification de leur application par les Parties contractantes pourraient ne pas être garantis, ils reposent uniquement sur le fait que les auteurs de ces règles sont en même temps ceux auxquels elles s'adressent (autorégulation), un fait qui joue un rôle « déterminant » (on entendra par là le pouvoir de persuasion, par exemple celui de ministres).

Ceci est le cas de la déclaration « population et culture » qui présente toutefois une particularité supplémentaire par rapport aux instruments normaux de *soft law* : dans le cas de cette déclaration, c'est la Conférence alpine des ministres de l'Environnement de toutes les Parties contractantes, l'organe de décision de la Convention alpine elle-même, qui a décidé à l'unanimité de soumettre la **mise en œuvre de la déclaration** à une **vérification**.

C'est précisément dans l'examen des activités, des bonnes pratiques et des mesures prises par les Parties en vue de mettre en œuvre la déclaration « Population et culture » que réside sa particularité juridique qui représente vraisemblablement une autre caractéristique distinguant la Convention alpine d'autres conventions internationales portant aussi entre autres sur la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel (conventions et déclarations de l'UNESCO, conventions et déclarations du Conseil de l'Europe, etc.).

ACTIVITÉS COMMUNES DES PARTIES CONTRACTANTES VISANT À PROMOUVOIR LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE »

L'un des principaux aspects de la décision de la IX^e Conférence alpine, adoptant la déclaration « Population et culture » concerne, comme cela a été dit précédemment, l'obligation des Parties contractantes de déterminer les initiatives utiles et de les soutenir afin que tous les acteurs, à savoir les communes, les régions, les organisations non gouvernementales et la population locale d'une manière générale, puissent participer activement à la mise en œuvre de ce nouvel instrument de la Convention alpine.

En vertu de ce principe, le Comité permanent a pris note lors de sa 35^e réunion¹ (du 2 au 4 mai, Lanslebourg, F) d'une proposition de l'Italie soutenue en premier lieu par l'Autriche, censée favoriser la coopération transnationale et transfrontalière entre les Parties contractantes, le Secrétariat permanent, les observateurs, la Présidence de la Convention alpine, les collectivités territoriales et d'autres groupements ; cette proposition a pour but d'encourager la mise en œuvre de la déclaration « Population et culture » dans diverses parties de l'arc alpin par l'organisation d'une série d'activités (conférences, séminaires à thème, publications dans les langues alpines, etc.) et d'informer ainsi les communautés locales des objectifs de cet instrument.

Cette coopération était censée essentiellement contribuer à la réalisation d'objectifs spécifiques comme

- la stimulation de l'intérêt des administrations locales, des parties prenantes et de la population locale en général pour les contenus de la déclaration ;
- la production d'un intrant positif pour les collectivités publiques afin qu'elles prennent en compte les contenus de la Convention lors de l'élaboration de leurs programmes et de leurs stratégies de développement ;
- le partage d'expériences entre les administrations et les experts des collectivités locales et des groupements opérant sur place, surtout dans les domaines clés² de la déclaration « population et culture »,
- la mise sur pied ou le développement de la coopération transnationale et transfrontalière entre les organisations de collectivités locales et régionales, les groupements et les organisations non gouvernementales de l'arc alpin lors de l'élaboration de programmes et de projets se référant aux contenus de la déclaration « Population et culture ».
- l'intensification de la coopération entre les gouvernements nationaux (les ministères par exemple), les régions et les collectivités locales, lors du développement de mesures visant à mettre en œuvre les objectifs de la Convention alpine et de la déclaration « Population et culture »,
- l'institution d'une autre table ronde réunissant directement les représentants des Parties contractantes dans le but de débattre des problématiques concrètes ayant trait aux périmètres en question du point de vue de la population alpine.

Les résultats auxquels ces activités sont censées mener sont étroitement liés à la réalisation des objectifs ci-dessus et devront être vérifiables à court et à moyen terme en ce qui concerne :

¹ Lors de sa 36^e réunion, le Comité permanent a confirmé par la décision citée ci-après qu'il soutiendrait la mise en œuvre de cette stratégie de soutien de la déclaration « Population et culture » :

« Le Comité permanent

1. prend acte du rapport des délégations de l'Italie et de l'Autriche et les remercie pour leurs efforts,
2. invite les Parties contractantes et les Observateurs à participer activement à des initiatives communes ayant pour but de mettre en œuvre la Déclaration « Population et Culture » et d'y associer des organisations œuvrant dans ce domaine. »

² Conscience communautaire et coopération ; diversité culturelle ; espace, qualité de vie et égalité des chances ; espace économique ; rôle des villes et des territoires ruraux.

- l'approfondissement des connaissances et une meilleure prise de conscience des objectifs de la Convention alpine et de la déclaration « Population et culture » de la part des administrations locales, des parties prenantes et de la population locale en général ;
- plus de compréhension et une meilleure prise de conscience des représentants des administrations centrales pour les évolutions locales actuelles et les attentes de la population concernant les sujets les concernant de la déclaration « Population et culture »,
- des échanges d'informations et d'expériences ainsi que la propagation des meilleures pratiques au sein du personnel administratif et des experts des collectivités locales ainsi que des groupes opérant dans l'arc alpin ;
- la rédaction et la diffusion d'une publication finale visant à maintenir à long terme l'intérêt porté à ce sujet ;
- la mise sur pied d'ici 2010 d'une base de documentation contribuant à vérifier la mise en œuvre de la déclaration des Parties contractantes ;
- le renforcement des échanges d'information et d'expérience ainsi que la diffusion des meilleures pratiques au sein du personnel administratif et des experts des collectivités locales ainsi que des groupes opérant dans l'arc alpin ;
- l'exécution de nouveaux projets et de programmes de coopération transnationale et transfrontalière entre les organisations de collectivités locales et régionales, les groupements et les organisations non gouvernementales de l'arc alpin, qui contribuent à mettre en œuvre la déclaration.

Jusqu'ici, trois initiatives importantes visant à promouvoir la mise en œuvre de la déclaration « Population et culture » ont été organisées et se sont tenues sous l'égide de la Convention alpine et avec le soutien des collectivités et des groupements locaux (à savoir à Villach³ (A), à Dobrovo⁴ (SL) et à Ostana⁵ (I-Cuneo).

Afin d'améliorer la prise de conscience des particularités qui caractérisent le domaine « Population et culture », il apparaît judicieux de résumer brièvement les principaux résultats :

- les activités (analyses, études et débats) qui ont été entreprises au sein du groupe de travail « Population et culture » au cours des années 2001 à 2006 par les Parties contractantes, les observateurs et les experts.

³ La première manifestation, qui s'est tenue à Villach les 3 et 4 mars 2008, a donné l'occasion de **présenter, en réunions plénières, les contenus de la déclaration « Population et culture » à un large public international ainsi que d'approfondir les divers sujets dans le cadre de cinq ateliers se déroulant parallèlement** (concernant les cinq blocs thématiques de la déclaration « Population et culture »), grâce à une coopération entre l'Autriche, l'Italie et le Secrétariat permanent. À la fin des ateliers, un questionnaire a été distribué aux participants, il constitue un instrument supplémentaire d'évaluation des résultats de l'initiative et aidera à orienter l'organisation de futures initiatives du même ordre.

⁴ Le séminaire qui a eu lieu à Dobrovo en Slovénie, les 28 et 29 mai 2008, a traité en profondeur la **culture architecturale dans les Alpes à la lumière du changement climatique**, aussi à cause du lien thématique avec les volets principaux que la Slovénie avait retenu pour sa présidence européenne, grâce à la coopération entre la Slovénie, l'Italie et la présidence française du Secrétariat permanent, en se référant aux objectifs stipulés en point 3.1. de la déclaration « Population et culture » (cf. note de bas de page n° 2). À cette occasion on a également recherché les possibilités de synergies entre la déclaration « Population et culture » et la déclaration relative au changement climatique de la Conférence alpine.

⁵ La réunion qui s'est tenue les 26 et 27 juin 2008 à Ostana a été l'occasion idéale d'approfondir le bloc thématique « **diversité culturelle** » de la déclaration « Population et culture » (y compris les sous-sujets y afférant ; cf. note de bas de page n° 2), d'une part, grâce à la coopération entre l'Italie, le Secrétariat permanent et la Présidence française et compte tenu des mesures particulières prises par la commune qui accueillait cette réunion en vue de réanimer son district montagneux et, d'autre part, à cause de la situation au centre de la vallée d'Aoste à proximité de la frontière franco-italienne.

- les initiatives qui ont été mises en œuvre conjointement par les Parties contractantes dans le cadre de leur stratégie de promotion de la déclaration « Population et culture ».

Les résultats des activités communes des Parties contractantes, notamment la **spécificité du domaine et les thèmes prioritaires** du point de vue des experts et du public participant, peuvent être consultés dans l'annexe ci-jointe du modèle-type.

SECTION II

QUESTIONNAIRE

Comment remplir ce questionnaire

Les questions sont imprimées sur fond gris.

Si vous deviez éventuellement buter sur des difficultés en remplissant ce questionnaire, veuillez répondre aux questions correspondantes dans toute la mesure du possible. Vous pourrez mentionner ces difficultés éventuelles sous la rubrique « Emplacement prévu pour vos éventuelles remarques supplémentaires ».

Les réponses à ce questionnaire devront donner une vue aussi complète que possible de la mise en œuvre de la déclaration « Population et culture ». Pour cette raison, dans quelques cas, notamment lorsque la réponse est affirmative, une réponse plus complète, décrivant en détail les mesures et les initiatives mises en œuvre, y compris d'éventuelles particularités aux niveaux de la région et de la commune serait plus satisfaisante,

La formulation de ce questionnaire est calquée fondamentalement sur les textes de la déclaration Population et culture. Les questions formulées dans ce questionnaire ne changent rien aux obligations des Parties contractantes résultant de la Convention alpine et de ses protocoles.

Les informations fournies par une Partie contractante à titre confidentiel devront être signalées comme telles dans la réponse au questionnaire.


Les questions portent respectivement sur la Partie contractante qui remplit le questionnaire et son territoire ou sur l'arc alpin se trouvant sur son territoire. On entend par arc alpin le champ d'application de la Convention alpine défini à l'article 1 de la Convention alpine.

La Partie contractante remplissant le questionnaire est nommée dans celui-ci le « pays ». Pour simplifier, on a renoncé à une dénomination différente pour la Communauté européenne. La dénomination « pays » couvre donc, de même, la Communauté européenne.

Données concernant la provenance et l'établissement du rapport

Nom de la Partie à la Convention	République fédérale d'Allemagne
----------------------------------	---------------------------------

Veuillez mentionner l'institution nationale à contacter.	
Nom de l'organisme national à contacter	Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit (ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire)
Nom de la personne responsable et désignation de sa fonction	RDir'in Silvia Reppe
Adresse postale	D – 11055 Berlin DEUTSCHLAND
Numéro de téléphone	+49.3018.305.2374
Numéro de télécopie	+49.3018.305.3701
Mél	silvia.reppe@bmu.bund.de

Signature de la personne responsable de la remise du rapport	 Silvia Reppe
Date de remise du rapport	01.09.2009

Veuillez mentionner les organismes impliqués (par exemple les organisations non gouvernementales, les collectivités territoriales, les institutions scientifiques).
Cf. liste des destinataires (Les organismes n° 1, 2, 3, 4, 5, 7, 10, 12, 14, 15, 19, 24 et 32 ont fourni des réponses.)

1^{ère} partie : partie générale

1. Veuillez décrire en résumé ce qui a été fait jusqu'ici et ce qui est prévu pour soutenir la réalisation des objectifs de la déclaration P+C ?

(Vous pouvez mentionner ici également d'autres activités générales en relation avec la déclaration P+C mais allant au-delà des objectifs de cette déclaration ou des activités et programmes encourageant la réalisation de ses objectifs en dehors de votre pays.)

Les activités de l'Allemagne en relation avec la déclaration « Population et culture » couvrent tous les objectifs mentionnés dans la déclaration. Le renforcement de la conscience communautaire, le renforcement du patrimoine culturel dans le cadre de la diversité culturelle, l'assurance de conditions de vie de qualité égale dans l'arc alpin et la garantie de filières économiques régionales se voient accorder une grande importance. On trouvera de plus amples détails dans les réponses données ci-dessous.

Emplacement prévu pour vos éventuelles remarques supplémentaires :

Questions complémentaires

Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la déclaration P+C

1. Avez-vous rencontré des difficultés lors de la mise en œuvre des obligations de la déclaration P+C et en rencontrez-vous encore ?

Oui		Non	X
Si oui, lesquelles ?			

Difficultés rencontrées en remplissant le questionnaire

2. Avez-vous rencontré des difficultés à remplir le questionnaire ?

Oui	X	Non	
Si oui, lesquelles ? Avez-vous des propositions d'amélioration à proposer ?			
<ul style="list-style-type: none">• Questions parfois trop imprécises, trop abstraites, incompréhensibles et trop compliquées. Parfois elles se chevauchent.• Proposition d'amélioration : simplifier et « dégraisser » le questionnaire. Formuler des questions plus courtes et plus concrètes.			

2^e partie : partie spécifique dédiée aux objectifs de la déclaration « Population et culture » de la IX^e Conférence alpine (déclaration du 9.11.2006)

I. Conscience communautaire et coopération

Conscience communautaire et identité

1. La responsabilité commune de la population alpine et extra-alpine ainsi que de tous les niveaux politiques de décision dans la sauvegarde des spécificités de l'espace de vie alpin, notamment dans le renforcement de la conscience communautaire et de l'identité de la population résidente est-elle affirmée ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas à titre d'exemple.			
<ul style="list-style-type: none"> Le district de Haute-Bavière a institué des organes de conseil spécialisés dans la sauvegarde du patrimoine naturel, culturel et immatériel, l'entretien des costumes régionaux, la musique folklorique, l'apiculture et la pêche. Il est responsable de l'écomusée de Glentleiten et du musée de la ferme d'Amerang, il apporte sa participation au musée de Rosenheim sur les techniques du bois ainsi qu'au Holzknechtmuseum (musée des ouvriers bûcherons) de Ruhpolding. La coopération transfrontalière du kreis⁶ de Bad Tölz-Wolfratshausen et de celui de Miesbach avec le district de Schwaz au Tyrol a été scellée le 13 juin 1998 par la « Déclaration du Tegernsee » signée par les landräte⁷ Manfred Nagler et Norbert Kerkel et le bezirkshauptmann⁸ Dr. Karl Mark. <p>La coopération se fera dans les domaines</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. du tourisme 2. de l'agriculture 3. de l'éducation 4. des transports 5. de la nature, de l'environnement et de l'utilisation de l'énergie. <p>L'un des principaux projets est la piste cyclable transfrontalière « Via Bavarica Tyrolensis » (www.via-bavarica-tyrolensis.com) qui respecte par de nombreux aspects la déclaration du Tegernsee et représente un lien concret entre les trois régions.</p> <p>Un groupe de pilotage composé de collaborateurs des deux kreis et du district de Schwaz a été institué en vue de coordonner les activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un concept régional de développement du kreis de Lindau. Dans l'Allgäu : <ul style="list-style-type: none"> - festival musical EUREGIO - rencontre EUREGIO de cornistes alpins - calendrier culturel EUREGIO (catalogue transfrontalier des manifestations) 			

⁶ Kreis : unité administrative allemande au sein d'un land, entre le Regierungsbereich et la commune. (NDLT)

⁷ Landrat : chef des services administratifs du kreis (Allemagne). (NDLT)

⁸ Bezirkshauptmann : chef des services administratifs du district (Autriche). (NDLT)

<ul style="list-style-type: none"> - guide EUREGIO des musées - Journées des traditions. <ul style="list-style-type: none"> • Marketing du tourisme en Bavière : <ul style="list-style-type: none"> - développement du tourisme, - dynamisation du développement des offres régionales avec « Lust auf Natur » (envie de nature) et « Wellvital » (bonne forme et vitalité) • Services religieux en montagne, assistance spirituelle des vacanciers assumée par les Églises. • Coopération au sein d'EUREGIO Inntal.
Remarques éventuelles

2. Avez-vous pris des mesures visant notamment à affirmer cette responsabilité commune dans les domaines indiqués ci-dessous ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Soutien aux organisations qui transmettent ces valeurs	X	
Promotion et développement ultérieur de partenariats entre des collectivités locales et régionales dans les Alpes	X	
Activités favorisant l'accès de la population aux savoirs historiques, culturels, économiques et environnementaux de l'espace de vie alpin	X	
Programmes d'information et de formation sur la Convention alpine et ses protocoles	X	
Projets communs	X	
Divers	X	
Si vous avez coché « divers », veuillez mentionner des mesures s'y rapportant.		
<ul style="list-style-type: none"> • Attribution par le district de Haute-Bavière de sa médaille récompensant un engagement particulier dans le domaine culturel et social, dont le but est d'encourager les activités bénévoles. • EUREGIO Inntal, Moorallianz Alpen (alliance des tourbières), défense commune contre la grêle. 		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> • Les archives de l'État de Bavière préparent une exposition commune avec Salzbourg sur le thème Bavière-Salzbourg, qui se tiendra en 2010. Elle sera présentée de fin mai à début octobre au musée de Salzbourg et dans l'ancien hôtel de ville de Laufen. • « Römische Steindenkmäler im bayerischen – österreichischem Grenzraum » 		

(monuments romains en pierre dans la zone frontalière Bavière-Autriche)

- Aides aux associations d'entretien des costumes régionaux, aux clubs de tir et aux clubs sportifs, aux organismes des écomusées, au centre d'information sur la sauvegarde du patrimoine naturel, culturel et immatériel, au centre d'information sur l'entretien des costumes régionaux et aux archives sur la musique folklorique.
- Projets Wasserwege (voies navigables), Streuobstwege (chemins des vergers), Gesundheitsregion (région de santé)
- Siège de l'unité de coordination d'EUREGIO via salina à la direction administrative du kreis de Haut-Allgäu.
- Soutien du kreis par la mise à disposition de personnel pour le traitement des demandes d'aide et l'exécution de projets ; parfois, aussi soutien financier.
- Établissement et suivi d'une page d'accueil pour les groupes EUREGIO (par exemple pour les cornistes alpins <http://www.oberallgaeu.org/index.shtml?euregio>)
- Édition annuelle d'un calendrier culturel transfrontalier (le calendrier des manifestations est établi dans le cadre d'une coopération entre les régions EUREGIO Außerfern, Allgäu, et Kleinwalsertal).
- Partenariats entre musées
- Service de sauvetages transfrontaliers, entretiens sur la sécurité, guide culturel.

Coopération alpine et extra-alpine

3. La compréhension linguistique, le dialogue, la coopération et l'échange de connaissances dans l'arc alpin, ainsi qu'entre la population alpine et extra-alpine, en tant que moyens pour renforcer la compréhension et le respect mutuels sont-ils encouragés ?

Oui	X	Non	
-----	---	-----	--

Veillez mentionner quelques cas exemplaires.

- Projets dans le cadre de COMENIUS ainsi que « Talent-Akademie Lindau » (Académie des talents de Lindau ; promue par le groupe de travail ALP)
- Échanges scolaires internationaux : nombreux partenariats entre des écoles bavaroises et des écoles des États membres ; encouragement des échanges par des aides accordées aux enseignants accompagnateurs
- Via bavarica-tyrolensis (cf. question I.1.)
- Coopération au sein de l'EUREGIO Salzburg/Berchtesgadenen Land/Traunstein, cf. www.euregio-salzburg.eu. Celle-ci a porté et porte encore, entre autres, sur le recensement transfrontalier de monuments champêtres, la mise en réseau de musées, les mesures d'entretien des monuments, les concepts touristiques. Un autre projet transfrontalier est « Ehren.Sache » (affaire d'honneur), une formation durant plusieurs semestres, s'adressant aux responsables de la culture folklorique (www.salzburgerbildungswerkt.at oder www.virgil.at).
- Les journées des traditions de Kleinwalsertal-Allgäu-Tyrol
- Alpine Wellness International (mise en forme internationale dans les Alpes)

Remarques éventuelles

4. Le développement régional durable par la coopération et l'échange d'expériences entre les différentes communautés culturelles des Alpes et avec d'autres territoires de montagne dans le monde est-elle renforcée?

Oui

X

Non

Veillez mentionner quelques cas exemplaires.

- Cf. 3. De plus :
- Projets LEADER et INTERREG

Toutes les communes et les villes du kreis de Haut-Allgäu sont, depuis 2007, membres de Regionalentwicklung Oberallgäu (développement régional du Haut-Allgäu ; <http://www.regionalentwicklung-oberallgaeu.de>). Seul la Marche d'Oberstaufen est membre de Regionalentwicklung Westallgäu Bayerischer Bodensee e.V. (association de développement régional d'Allgäu occidental – Rive bavaroise du lac de Constance)

Champs d'action et projets concrets :

Commercialisation régionale :

Dorfladen Krugzell-Markt Altusried (magazin de village)

LandZunge (restaurants ne proposant que des produits de la région)

Allgäuer Alpgenuss (label)

Culture et nature :

Allgäu, région de châteaux forts

WiWaLaMoor (tourbières)

Voyage dans le temps au musée de la mine de l'Allgäu à Diepolz-Immenstadt

Allgäuer Moorallianz (alliance des tourbières de l'Allgäu)

Centre de découverte de la nature des Alpes d'Allgäu

Tourisme rural :

Signalisation des chemins de randonnée du Haut-Allgäu

Vacances à la ferme

Économie régionale :

Salon de la construction en bois de l'Allgäu

Coopérative de commercialisation du bois.

- Soutien de la commercialisation régionale

Remarques éventuelles

5. Des mesures ont-elles été prises dans les domaines suivants pour renforcer particulièrement la compréhension et le respect mutuel tels qu'ils sont définis (question n° 3) ou pour renforcer notamment le développement régional durable (question n° 4) ? Veuillez cocher la case correspondante.		Oui	Non
Création et renforcement des réseaux de coopération transfrontalière et interrégionale		X	
Activités visant à la promotion de l'échange culturel ainsi que de l'échange d'informations et le partage d'expériences sur des thèmes spécifiques		X	
Réalisation d'évènements, expositions, publications, productions cinématographiques et travaux de recherche		X	
Création et diffusion de publications dans plusieurs langues de l'arc alpin		X	
Projets dans le domaine des partenariats de montagne internationaux		X	
Programmes et projets d'échanges transfrontaliers intra-alpins, transalpins et internationaux		X	
Autres		X	
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.			
<ul style="list-style-type: none"> Cf. 2. et 3. ; en outre, organisation des journées culturelles bisannuelles de Haute-Bavière. 			
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> Cf. II. Partenariats entre des compagnies de chasseurs alpins, visites mutuelles, manifestations Réseau de santé, coopérations dans le domaine social 			
Transparence et participation			
6. Le rôle important que joue la société civile dans l'engagement pour le développement durable de l'arc alpin est-il reconnu, la plus grande transparence possible dans les rapports entre les administrations publiques et la population est-elle promue et la population participe-t-elle aux affaires publiques ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
Kreis de Lindau à titre représentatif pour les kreis bavarois dans le périmètre d'application de la Convention alpine : <ul style="list-style-type: none"> processus d'approche par le bas dans le cadre du développement régional manifestions d'information ou tables rondes sur certains sujets ayant trait à la population et à la culture conférences par exemple sur la protection du climat et les retombées dans les Alpes 			
Remarques éventuelles			

7. Veuillez indiquer en cochant la case correspondante si dans les domaines suivants des mesures ont été prises pour promouvoir la transparence dans les rapports entre l'administration publique et la population et si on a fait participer la population aux affaires publiques.	Oui	Non
Promotion de la formation et de la formation continue des décideurs en matière de participation et de médiation	X	
Soutien aux processus d'Agendas 21 locaux	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
Nombreux processus d'Agenda 21 au niveau communal (d'autres informations seront prochainement disponibles en cliquant http://www.lfu.bayern.de/komma21/index.htm)		

II. Diversité culturelle

Patrimoine culturel matériel et immatériel

1. Le patrimoine culturel matériel et immatériel existant ainsi que des savoirs transmis, notamment en ce qui concerne les formes de structuration du paysage culturel ainsi que le patrimoine architectural, historique et artistique, y compris les méthodes traditionnelles de travail utilisées dans la production agricole, sylvicole, artisanale et industrielle font-ils l'objet d'étude, de conservation et de développement ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<p>BayStMWFK (ministère des Sciences, de la Recherche et de l'Art du land de Bavière)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les archives de l'État de Bavière préparent pour 2010 une exposition commune avec Salzbourg sur la Bavière et le Salzbourg. Cette exposition se tiendra de fin mai à début octobre au musée de Salzbourg et à l'ancien hôtel de ville de Laufen. • Réunion du Groupe de travail ALP des archives de Munich en 2010 ayant pour thème les « documents numériques dans les archives de l'arc alpin ». • Projet bavarois « monuments romains en pierre dans l'espace frontalier austro-bavarois » • « La maison de la littérature de l'Allgäu » : rénovation d'un bâtiment classé monument historique et constitution d'une collection spéciale relative à la région <p>BayStMELF (ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts domaniales du land de Bavière)</p> <p>Projets LEADER+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Musée de la mine à Diepholz - Voyage dans le temps au musée de la mine de Diepolz 			

- Le chemin des verriers

District de Haute-Bavière

- Préparation scientifique et présentation d'anciennes techniques agricoles et artisanales dans les écomusées, les expositions spéciales, aides à l'entretien des monuments historiques

Direction administrative du kreis de Bad Tölz-Wolfratshausen

- Écomusée de Glentleiten avec expositions spéciales et marchés
- Projets concernant la protection de monuments historiques
- Centre d'information sur les costumes régionaux du district de Haute-Bavière à Benediktbeuern
- Centre environnemental et culturel à Benediktbeuern

Direction administrative du kreis de Lindau

- Bourse aux litières, chemin des vergers, alliance des tourbières, route du fromage, initiative des sapins blancs

Direction administrative du kreis de Haut-Allgäu

- Édition d'un livre sur l'évolution des paysages ruraux traditionnels en Allgäu et dans la vallée de Tannheim par la CIPRA (y compris des panneaux explicatifs et des expositions)
- Construction d'un musée de la mine à Immenstadt-Diepolz proposant également un programme pédagogique.
- Édition d'un livre sur la construction sur terrains pentus, intitulé « Bauen am Berg », par le musée Carl-Hirnbein (le passage du bleu au vert en Allgäu, de la culture non rentable du lin à l'industrie laitière et à l'exploitation des alpages) et chemin de randonnée Carl-Hirnbein. Infos unter www.missen-wilhams.de.
- Le kreis de Haut-Allgäu soutient le patrimoine culturel matériel et immatériel et honore les prestations exceptionnelles y ayant trait en décernant chaque année le prix culturel du kreis de Haut-Allgäu, qui est doté en plus d'une somme de 15.000,00 € financé par une fondation.
- Prix culturel 2007 attribué aux vieux bâtiments
- Prix culturel 2008 attribué à la sauvegarde des traditions

Direction administrative du kreis de Traunstein

- Soutien et assistance lors des travaux effectués en séminaires et des projets scolaires de recherche

Églises

<ul style="list-style-type: none"> Entretien des trésors de l'art sacré
Remarques éventuelles

2. La culture moderne ainsi que la sauvegarde et le développement des traditions régionales et locales relatives aux formes d'expression et de représentation (coutumes, littérature, musique, danse, théâtre, formes de communication, etc.) sont-ils encouragés ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> « Literaturhaus Allgäu » (Maison de la littérature de l'Allgäu) : rénovation et constitution d'une collection relative à la région Le Centre d'information sur la sauvegarde du patrimoine local (HIZ), le Centre d'information sur les costumes régionaux (TIZ) et les Archives de musique folklorique (district de Haute-Bavière) proposent des conseils, des expositions et des cours en tous genres. Rencontres entre musiciens, l'Été musical, concerts de musique folklorique Manifestions visant à sauvegarder les coutumes, rencontres régulières des personnes se chargeant de sauvegarder les coutumes au niveau local Édition annuelle et distribution gratuite de la brochure « Kulturhöhepunkte » (les plus beaux moments culturels) par EUREGIO via salina. Soutien financier pour l'organisation de manifestations d'importance, qui sont organisées entre autres par des associations d'entretien des costumes régionaux, des associations musicales et des groupes de danses folkloriques (par exemple le festival de musique EUREGIO). Guide culturel, projet « la voie commerciale de l'Inn ». 			
Remarques éventuelles			

3. Des mesures ont-elles été prises dans les domaines indiqués ci-dessous, pour étudier, conserver et développer le patrimoine culturel matériel et immatériel existant ainsi que les savoirs transmis ou encourageant la culture moderne ainsi que la sauvegarde et le développement des traditions régionales et locales relatives aux formes d'expression et de représentation ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Mise en place et développement de centres de documentation locaux et régionaux sur le patrimoine naturel et culturel matériel et immatériel de même que leur mise en réseau	X	
Conservation et remise en état de structures et de bâtiments ayant une valeur historique et architecturale	X	
Offres de formation professionnelle pour la transmission des technologies artisanales historiques de l'arc alpin	X	

Soutien de formes innovantes du travail et de l'expression culturels	X	
Programmes et projets d'information et de formation (cours, concours, laboratoires expérimentaux, etc.) pour la diffusion des savoirs transmis et des traditions	X	
Promotion de la coopération entre musées privés ou publics de même qu'entre instituts de formation et acteurs privés	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération intensive entre les bibliothèques publiques au sein de l'EuRegio Salzburg - Berchtesgadener Land - Traunstein, à laquelle participe également le bureau de bibliophilie publique du land. • Ce bureau entretient une coopération étroite avec les organismes correspondants en Autriche et dans le Haut-Adige. • « Maison de la littérature de l'Allgäu » : rénovation d'un bâtiment classé monument historique et constitution d'une collection spéciale relative à la région • Archives de musique folklorique, HIZ, TIZ, • Aides du district de Haute-Bavière pour l'entretien des monuments historiques, • Manifestions culturelles, • Expositions du HIZ sur la construction respectant le paysage, • « Chanter dans les auberges », organisé par les Archives de la musique folklorique, • Cours sur les travaux effectués dans les couvents (HIZ), • Écomusée de Glentleiten, promotion de la protection des monuments (notamment dans les alpages) et coopération avec Parc alpin/Réserve naturelle du Karwendel, • Centre de documentation du kreis, entretien des coutumes locales, journées culturelles féminines (kreis de Lindau) • La découverte des mines de minerai à Burgberg (Info : www.erzgruben.de), musée des mines de l'Allgäu à Immenstadt-Diepolz. 		

Pluralisme linguistique

4. Les conditions cadres nécessaires à la sauvegarde et à la promotion du pluralisme linguistique dans l'arc alpin, en portant une attention particulière aux communautés linguistiques et culturelles traditionnelles, sont-elles améliorées ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien d'institutions et d'initiatives (par exemples des auteurs de chansons et d'auteurs écrivant en dialecte) en vue de promouvoir et de sauvegarder le dialecte dans l'Allgäu. 			
Remarques éventuelles			

--

5. L'importance et la valeur, y compris historique et culturelle, du patrimoine toponymique (notamment les noms des lieux et des lieux-dits) de l'arc alpin, sont-elles reconnues et mises en valeur ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> • Première rédaction de chroniques locales avec le soutien des communes (par exemple à Burgberg). Les vieux noms de lieux-dits et de maisons ont été rassemblés et consignés. • Les vieux noms des maisons sont parfois encore sauvegardés dans le langage quotidien. • Panneaux indiquant les vieux noms des fermes sur les communes de Bergen et de Reit im Winkl 			
Remarques éventuelles			

6. Dans les domaines indiqués ci-après, des mesures ont-elles été prises en vue d'améliorer les conditions cadres nécessaires à la sauvegarde et à la promotion du pluralisme linguistique dans l'arc alpin (question n°4) et l'importance et la valeur du patrimoine toponymique ont-elles été reconnues et mises en valeur (question n° 5) ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Promotion ciblée des langues de l'arc alpin, spécialement des langues locales, y compris des dialectes, dans les activités scolaires	X	
Formation et recyclage professionnel des enseignants	X	
Mise à disposition des outils pédagogiques nécessaires	X	
Promotion de la diversité linguistique et du pluralisme linguistique et intégration linguistique des immigrés	X	
Mise en œuvre de partenariats entre les écoles de régions linguistiques différentes	X	
Événements culturels dans les langues locales, en particulier musicaux, littéraires et/ou théâtraux, cours de langue, presse écrite et médias électroniques	X	
Projets pour le développement et l'acquisition de connaissances du territoire grâce à l'étude et à l'utilisation de la toponymie	X	
Réalisation, dans les communes et villages, de panneaux explicatifs des toponymes principaux ou les plus significatifs d'une région donnée	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		

Veillez mentionner quelques cas exemplaires.
<ul style="list-style-type: none"> • Soirées « patrimoine local », « Huigarte » (conversation, histoires et historiettes en dialecte), cours de langue dans les établissements accueillant les enfants pendant la journée et dans les écoles • Projet « Maman parle allemand » (projet des délégués à la migration et à l'intégration de la direction administrative du kreis de Haut-Allgäu et de l'université populaire), • Atelier culturel de Sonthofen (soirées en dialecte) • « Gmoa-Kultur » à Aying.

Production artistique

7. La production artistique sous toutes ses formes d'expression et le traitement artistique des thèmes spécifiques aux Alpes sont-ils encouragés ?			
Oui	X	Non	
Veillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> • Artistes régionaux (peinture, musique) • Musique folklorique, théâtre populaire. 			
Remarques éventuelles			

8. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour encourager la création artistique sous toutes ses formes d'expression et le traitement artistique de thèmes spécifiques aux Alpes ? Veillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Organisation d'expositions d'œuvres d'art et de manifestations artistiques	X	
Publication d'appels d'offres pour la réalisation de labels de qualité, logos, "corporate design" pour les collectivités locales, les sociétés et les entreprises dans l'arc alpin	X	
Organisation de cours d'art et d'ateliers sur des sujets spécifiquement alpins	X	
Projets et initiatives pour l'utilisation artistique des matières premières locales de l'arc alpin	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> • Le sapin blanc en tant qu'objet d'art 		

III. Espace, qualité de vie et égalité des chances

Conditions et structure de l'urbanisation

1. Les structures d'habitat existantes et le développement de conditions d'habitat basées sur les principes de la durabilité sont-ils préservés et modernisés tout en tenant compte des spécificités territoriales ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (entre autres dans les plans d'urbanisme de certaines zones de villages anciens), • Programmes de rénovation des villages. 			
Remarques éventuelles			

2. Dans les domaines ci-dessous, des mesures contribuant à préserver et à moderniser des structures d'habitat existantes et à développer des conditions d'habitat basées sur les principes de la durabilité tout en tenant compte des spécificités territoriales ont-elles été prises ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Prise en compte des principes de la durabilité lors de la planification et de l'exécution de travaux de construction	X	
Programmes de formation et de mise à niveau consacrés à la construction durable à l'intention des techniciens du secteur du bâtiment et des autorités chargées de délivrer les permis de construire	X	
Actions d'information et de sensibilisation du public consacrées à la construction durable et à la gestion durable des ressources	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> • Expositions, conférences sur la construction tenant compte des spécificités du paysage organisées par le HIZ, • Projets relatifs à la durabilité dans le domaine de l'énergie, organisés par le Centre de conseil sur les questions énergétiques et environnementales « EZA » à Kempten • Projet ALPHOUSE de HWK à Munich et en Haute-Bavière, relatif à la réhabilitation de bâtiments typiquement alpins en respectant le climat, promu par INTERREG IV B Programme arc alpin et financé par des fonds du Groupe de travail ALP • Projet ENERBUILD relatif aux constructions neuves respectueuses du climat dans l'arc 		

alpin, promu dans le cadre d'INTERREG IV B Programme arc alpin.

Services d'intérêt général et services essentiels de base

3. Les services essentiels de base et les services d'intérêt général décentralisés sont-ils maintenus, garantis et développés ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> Divers principes du programme de développement du land de Bavière : par exemple le principe de couverture des besoins infrastructurels (programme de développement A I 4.1.2); le principe de priorité des espaces ruraux dont le développement doit être particulièrement dynamisé (programme de développement A I 1.1) s'applique à certaines parties de la Bavière situées sur le territoire sous la Convention alpine. Magasins de village, cycles économiques régionaux, transports publics urbains et suburbains, Commercialisation directe de produits régionaux (soutien financier du kreis de Haut-Allgäu pour des projets comme « Landzunge » et « Sennalpen »), Application du principe du lieu du domicile dans la planification des postes à pourvoir dans le land par l'Église évangélique. 			
Remarques éventuelles			

4. Dans les domaines ci-dessous, des mesures visant à maintenir, à garantir et à développer des services essentiels de base et des services d'intérêt général décentralisés ont-elles été prises ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Mesures favorisant une meilleure distribution territoriale des services essentiels	X	
Maintien sur place des services grâce à une offre améliorée de structures multifonctionnelles	X	
Rétablissement et renforcement de l'offre de transports publics	X	
Autres	X	
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
<ul style="list-style-type: none"> Maintien de liaisons empruntant de vieux ponts ainsi que de vieilles lignes ferroviaires. 		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> Décentralisation et élargissement des services de soins psychiatriques hospitaliers et complémentaires en Haute-Bavière Maisons de communautés villageoises, magasins de village, fréquences des transports publics urbains et suburbains dans les zones rurales 		

Formation scolaire, professionnelle et continue de même que formation des adultes

5. Une offre de formation scolaire, professionnelle et continue conforme à des exigences modernes ainsi que des programmes de formation des adultes appropriés est-elle maintenue et développée au niveau local et régional tout en considérant les aspects typiquement alpins dans tous les domaines de la formation ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> Projets dans le cadre de COMENIUS ainsi que la « Talent-Akademie Lindau » (aidés par le Groupe de travail ALP) Échanges scolaires internationaux : nombreux partenariats entre des écoles bavaroises et des écoles des États signataires de la Convention alpine ; promotion des échanges sous forme d'aides aux enseignants accompagnateurs. Projet « Ehren.Sache » (affaire d'honneur) (www.salzburgerbildungswerk.at) Fête de l'apprentissage organisée par le centre de formation du kreis de Benediktbeuern, apprenants de la région rurale de Bad Tölz, Offres des universités populaires, structures scolaires décentralisées. 			
Remarques éventuelles			

6. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour contribuer au maintien et au développement d'une offre de formation scolaire, professionnelle et continue conforme à des exigences modernes de même que des programmes de formation des adultes appropriés ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Création d'une offre adéquate de centres de formation y compris du matériel didactique correspondant et des technologies nécessaires	X	
Offre de cours de formation des adultes	X	
Promotion de partenariats scolaires	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> Manifestations du Centre pour l'environnement et la culture de Benediktbeuern Offre des universités populaires, projets COMENIUS 		

Offre récréative

7. Une gamme d'offres culturelles variées et dans la mesure du possible, d'une offre d'activités de loisirs, destinées à la population sont-elles maintenues ?
--

Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes du Centre de formation et de l'université populaire, action passeport pour les vacances du kreis, des villes et des communes pour les enfants • Théâtre, concerts, manifestations sportives • Manifestations culturelles, par exemple à l'Atelier culturel de Sonthofen, à la Big Box de Kempten, au théâtre de plein air d'Altusried et dans les salles locales. • Offres récréatives proposées toute l'année : <ul style="list-style-type: none"> - divers musées - salles omnisports et salles d'escalade - piscines et saunas (thermes d'Oberstdorf, Wonnemar à Sonthofen, Aquaria à Oberstaufen) • Loisirs de plein-air comme la randonnée, le vélo, le ski alpin et le ski de fond sur des chemins et des pistes correctement indiqués. • Programmes des universités populaires, offres des associations • Gut Immling (centre de festival), Festivo (festival de musique de chambre), représentations théâtrales de la passion du Christ à Erl et à Thiersee, initiatives privées. 			
Remarques éventuelles			

8. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour contribuer au maintien, tout au long de l'année, d'une gamme d'offres culturelles variée et, dans la mesure du possible, d'une offre d'activités de loisirs destinées à la population locale ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Mise en place d'offres et de structures de loisirs correspondantes tenant compte en particulier des besoins et des demandes de la population de même que des spécialités régionales	X	
Soutien renforcé aux associations culturelles et sportives locales	X	
Dans la mesure de la compatibilité sociale et environnementale, construction, maintien et rénovation de structures pour les activités culturelles et sportives	X	
Promotion du travail auprès de la jeunesse dans les domaines du sport et de la culture	X	
Autres	X	
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du sport par les communes et le kreis, notamment à l'adresse des jeunes dans le kreis de Lindau 		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> • Courses de montagne, pratique du v.t.t. 		

- Aides de l'État et du kreis de Haut-Allgäu à la construction et à l'entretien de lieux de sport et d'installations de loisirs comme le centre omnisport d'Oberstdorf, le théâtre de plein air d'Altusried
- Promotion du travail auprès de la jeunesse au sein des associations sportives par l'octroi d'aides de l'État dans le cadre du forfait accordé aux associations et complément des aides de l'État par les communes et les banques (exemple : distribution des dons annuels des caisses d'épargne aux associations en coopération avec le kreis du Haut-Allgäu).

Communication et information

9. La pluralité des médias est-elle maintenue et promue afin de préserver les spécificités culturelles de l'arc alpin ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> • Presse locale, bulletins communaux • RSA (chaîne régionale de radio en Allgäu) • TV Allgäu (chaîne régionale de télévision) • Soutien des chaînes locales de télévision et de radio pour leurs émissions d'information 			
Remarques éventuelles			

10. L'accès de la population de l'arc alpin aux moyens de communication modernes et aux nouvelles technologies est-il facilité ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> • Initiative bavaroise « large bande » dans les régions rurales 			
Remarques éventuelles			

11. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour contribuer au maintien et à la promotion de la pluralité des médias afin de préserver les spécificités culturelles de l'arc alpin (question 9) et à l'accès aisé de la population de l'arc alpin aux moyens de communication modernes et aux nouvelles technologies (question 10) ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Mise à disposition de médias par des diffuseurs publics également dans les régions alpines éloignées	<input checked="" type="checkbox"/>	

Promotion de la communication et de l'information dans les langues régionales	X	
Promotion des conditions cadres facilitant la création de journaux rédigés dans les langues régionales	X	
Incitation à traiter davantage les sujets spécifiques à l'arc alpin	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> Magazine de l'Allgäu, magazine du Heimatbund Allgäu cf. réponse à la question 9. 		

Vie en communauté

12. La compréhension réciproque et le dialogue dans la vie quotidienne entre les différentes communautés de l'arc alpin bénéficient-ils d'un soutien ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> Coopération entre les EUREGIO 			
Remarques éventuelles			

13. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour contribuer à soutenir la compréhension réciproque et le dialogue dans la vie quotidienne entre les différentes communautés de l'arc alpin ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Maintien et promotion des lieux de rencontres	X	
Promotion de projets de collaboration et d'échange	X	
Valorisation des actions de bénévolat et d'entraide entre voisins	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> Les maisons des communautés villageoises, la ferme pour jeunes et vieux, les magasins de marchandises d'occasion « Unternehmen Chance » (entreprise chance) Places de villages, fêtes des ponts, fêtes des villes Concerts, théâtre d'amateurs et scènes pour amateurs. 		

IV. Espace économique

Développement régional

1. Une politique régionale spécifique permettant un développement territorial équilibré, diversifié et autonome par l'utilisation durable des potentiels endogènes ainsi que par le recours aux technologies nouvelles éco-compatibles et socio-compatibles est-elle mise en œuvre ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> Service central de l'économie et du développement de l'Allgäu occidental Projet protection du climat (kreis du Haut-Allgäu en tant que membre de l'initiative de l'Allgäu en coopération avec eza) Projet NetIT, projets ayant trait au tourisme/plan directeur hôtelier. 			
Remarques éventuelles			

2. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour mettre en œuvre une politique régionale spécifique permettant un développement territorial équilibré, diversifié et autonome par l'utilisation durable des potentiels endogènes ainsi que par le recours aux technologies nouvelles éco-compatibles et socio-compatibles ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Mesures spécifiques pour le renforcement économique des régions de montagne dans toutes les politiques sectorielles	X	
Renforcement des initiatives en mesure de favoriser le développement des activités touristiques compatibles avec les spécificités sociales, culturelles et environnementales	X	
Promotion d'une politique régionale orientée vers les besoins spécifiques des régions de montagne	X	
Programmes économiques spécifiques de soutien aux jeunes	X	
Promotion d'un développement régional permettant une plus grande coopération entre les secteurs agricoles, sylvicoles, commerciaux, touristiques et les autres secteurs économiques	X	
Autres	X	
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
<ul style="list-style-type: none"> Initiative « Sapin blanc », cycles économiques régionaux, projet « Fit for Job » dans le kreis de Lindau 		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> Piste cyclable transfrontalière « Via bavarica tyrolensis » assortie de mesures 		

d'accompagnement du tourisme

- Bourse des postes d'apprentissage et offensive pour l'emploi de l'Allgäuer Zeitung
- « Allgäuer Alp Genuss »
- Projet « Produits régionaux à Ofterschwang »

Filières économiques

3. Les filières économiques pour promouvoir les services et les produits locaux et régionaux sont-elles renforcées et développées ?

Oui

X

Non

Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.

- Projet LEADER+ :
 - centre d'information sur la laiterie et Käsealp Lehern (coopérative)
 - initiative du « Sapin blanc » de l'Allgäuer occidental
 - Allgäuer Alp Genuss (label)
 - Allgäuer Kräuterland (association)
 - promotion des énergies renouvelables décentralisées, par exemple mise en route d'une centrale de chauffage à la biomasse de 1,5 MW au centre de formation agricole de Landsberg am Lech, qui est alimentée aux copaux de bois produits dans les forêts de la région.
 - sapin blanc, route du fromage, vacances à la ferme, marchés régionaux
- Participation financière du kreis de Haut-Allgäu, entre autres aux projets
 - « LandZunge »
 - LandHand (union de producteurs et de vendeurs de produits régionaux)
 - Allgäuer Alp Genuss (label)
- Soutien de producteurs et de vendeurs locaux lors de la fondation de groupements comme
 - l'association « Hindelang Natur & Kultur » (nature et culture)
 - l'association « Allgäuer Sennalpen e.V. » (produits laitiers)
 - l'offensive de qualité « Allgäuer Gastgeber mit Herz e.V. » (hôtellerie)
- Commercialisation directe, modèles écologique Achental, RegRo
- L'utilisation de produits régionaux est encouragée pour les marques Wellvital, Genießerland, Lust auf Natur

Remarques éventuelles

--

4. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour contribuer au renforcement et au développement des filières économiques pour promouvoir les services et les produits locaux et régionaux ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Développement et ancrage de marques régionales, de normes de qualité et de systèmes pour la certification de qualité de produits et services de l'arc alpin	X	
Soutien à la commercialisation de produits locaux et régionaux	X	
Promotions d'initiatives de formation continue à ce sujet	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> • cf. question n° 3 • Commercialisation de produits de la région « Tölzer Land », comme le pain rustique de Tölz • par exemple, mise sur pied de la marque régionale « Allgäu » 		

Emploi

5. Des conditions cadre permettant une offre suffisante et attrayante d'emplois et, où cela est nécessaire, des formes mixtes de revenus existent-t-elles ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> • Verband Wirtschaftsförderung (union pour la promotion économique) au sein de la direction administrative du kreis de Traunstein 			
Remarques éventuelles			

6. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour créer des conditions cadre permettant une offre suffisante et attrayante d'emplois et, où cela est nécessaire, des formes mixtes de revenus ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Promotion d'investissements publics et privés durables pour la création d'emplois, en particulier aussi pour des travailleurs hautement qualifiés	X	
Création de conditions cadres pour des emplois à revenus appropriés	X	
Amélioration de la protection sociale, spécialement pour les travailleurs et travailleuses saisonniers	X	

Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> • Activités du service central de l'économie et du développement d'Allgäu occidental 		

V. Rôle des villes et des territoires ruraux

Rapport entre les villes et les zones environnantes

1. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour contribuer à la reconnaissance de l'importance des villes intra-alpines et particulièrement de leur rôle, par rapport à leurs zones environnantes, de centres de services supra-municipaux en matière sociale, culturelle et économique ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Initiatives visant le renforcement, parmi les habitantes et habitants des villes et des centres ruraux, de la conscience de la responsabilité commune, vis-à-vis des générations futures, du patrimoine culturel et naturel	X	
Collaboration entre les villes ainsi qu'entre les villes et les communes limitrophes dans le cadre de l'échange d'expériences et de projets de développement supra-municipaux au niveau national et transnational, poursuivant des objectifs conformes à la Convention alpine en matière de politiques de l'environnement, de l'économie et de l'habitat	X	
Initiatives pédagogiques et informatives visant à prévenir et à résoudre les conflits dans l'utilisation du territoire	X	
Autres	X	
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
<ul style="list-style-type: none"> • Développement régional 		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du projet INNOCITÉ, qui s'inscrit dans INTERREG IV B, des partenaires originaires de cinq pays alpins se consacrent au niveau transnational au développement durable des villes petites et moyennes de l'arc alpin situées dans le périmètre d'influence des grandes concentrations urbaines. Il s'agit de développer des stratégies d'action et des instruments facilitant le positionnement des villes pour les décideurs des milieux politiques et administratifs et d'assurer un développement durable de ces territoires. La mise en œuvre se fait dans des régions pilotes, dans le cadre de projets concrets. Il est prévu d'élaborer une conception de positionnement de la région pilote bavaroise (Garmisch-Partenkirchen) en vue d'en faire un site d'implantation d'établissements de formation continue professionnelle et universitaire. • Dans le cadre du projet INTERREG IV B CLISP, un dialogue sur les risques a été lancé dans les régions pilotes (kreis du Berchtesgadener Land et de Miesbach), dans le but de renforcer la prise de conscience des risques résultant du changement climatique dans les Alpes et de prévenir ou de minimiser ainsi les conflits sur l'utilisation des territoires. • Partenariat entre la commune de Benediktbeuern et les Cimbres du Haut-Adige • Association de communes qui coopèrent en matière de tourisme ou de gestion des zones industrielles et commerciales (comme la région d'Alpsee-Grünthen avec les villes de Sonthofen et Immenstadt et les 3 communes de Blaichach, Burgberg et Rettenberg). • Processus intensifs d'accord entre les villes et les communes frontières dans le cadre d'EUREGIO 		

Rapports entre villes alpines et extra-alpines

2. Des rapports entre les villes de l'arc alpin et les villes et métropoles extra-alpines sont-ils créés et élargis, afin de garantir les liens et les échanges d'informations entre la population alpine et les centres économiques, scientifiques et culturels extra-alpins ?			
Oui	X	Non	
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.			
<ul style="list-style-type: none"> Jumelages de communes 			
Remarques éventuelles			

3. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises et ont-elles contribué à créer et à élargir les rapports entre les villes de l'arc alpin et les villes et métropoles extra-alpines ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Accords volontaires entre des collectivités territoriales alpines et des institutions extra-alpines	X	
Programmes d'échanges et de visites pour les élèves et les jeunes concentrés sur des thèmes spécifiques, dans le cadre de partenariats entre les villes alpines et extra-alpines	X	
Partenariats entre villes et communes alpines et extra-alpines pour l'échange d'informations et la présentation de bonnes pratiques	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> Jumelages de villes, projet COMENIUS, écoles de langues 		

Rôle des espaces ruraux

4. Dans les domaines ci-dessous, des mesures ont-elles été prises pour contribuer à la reconnaissance de l'importance des espaces ruraux alpins en tant qu'espaces économiques, naturels et culturels variés, hétérogènes et indépendants et des stratégies intégrées adaptées à leurs potentiels respectifs ont-elles été promues ? Veuillez cocher la case correspondante.	Oui	Non
Garantie et soutien à la coopération et à l'échange d'expériences entre les régions rurales	X	
Développement de stratégies politiques pour l'exploitation des potentiels endogènes et des synergies, ainsi que des milieux régionaux créateurs	X	
Garantie de l'égalité d'accès aux infrastructures, aux instruments d'information et de connaissance en vue du renforcement des espaces ruraux dans la concurrence en matière de lieu d'implantation	X	
Autres		X
Si vous avez coché « autres », veuillez mentionner des mesures prises.		
Veuillez mentionner quelques cas exemplaires.		
<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'action « L'espace rural bavarois », l'initiative « Régions modèles » du comité des secrétaires d'État « L'espace rural en Bavière », réseau international des régions rurales « Rur@ct », initiative de gestion régionale de la région de l'Allgäu, phase conceptuelle de la gestion régionale des kreis de Garmisch-Partenkirchen et de Weilheim-Schongau, groupes d'actions LEADER (comme Berchtesgadener Land, Alpes du Chiemgau, Mangfall-Inntal) et développement rural intégré • Concept régional de développement, • Accélération de la couverture géographique en large bande 		